

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 21 MAI 2025

Date de la convocation
15.05.2025

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 20
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq
le vingt-et-un mai,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, M. DUCROT, M. RIGALT, Adjoints ;
M. JALLAIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme LAMBERT,
Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, Mme TRAVOILLON, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme VAUCELLE, Mme BONNET, M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT,
M. VION, M. BONNET.

Pouvoir de Mme Bernadette VAUCELLE à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de Mme Nicole BONNET à Mme Sandrine LAMBERT

Pouvoir de Mme Pascale PELLETIER à Mme Marie FERRÉ

Pouvoir de Mme Stéphanie LIÉBOT à Mme Sandra PROD'HOMME

Pouvoir de M. Bertie VION à M. Joël DAZAS

Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

Reprise de provisions pour risques d'irrécouvrabilité

M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 2024 créant une
provision de 10 000 € pour risques d'irrécouvrabilité,

Considérant que cette provision est devenue sans objet,

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la reprise de la provision pour
risques pour un montant de 10 000 €. Cette somme sera comptabilisée comme suit :

Section de fonctionnement – Recettes

Chapitre 78 – Article 7817

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur
cette reprise de provisions et autorise le maire ou son représentant à signer tout
document se rapportant à ce dossier.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Joël DAZAS



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : 28 MAI 2025

Publié le : 28 MAI 2025

Notifié le :